



MINISTÈRE DES PÊCHES
ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

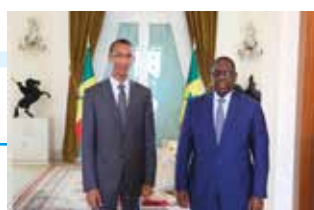


RAPPORT DE PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2022

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	7
-------------------------------	----------

INTRODUCTION	9
---------------------	----------



1. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES	11
---------------------------------------	-----------

1.1 PROGRAMME « PÊCHE ET AQUACULTURE »	11
--	----

1.2 PROGRAMME « ÉCONOMIE MARITIME »	12
-------------------------------------	----

1.3 PROGRAMME « PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE »	13
--	----

1.4 PROGRAMME « CEPIA »	13
-------------------------	----



2. CADRE INSTITUTIONNEL



15

3. PERFORMANCES DU SECTEUR



19

3.1 PROGRAMME « PÊCHE ET AQUACULTURE »

19

3.1.1	GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET RESTAURATION DES HABITATS	19
3.1.1.1	SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES PÊCHES	19
3.1.1.2	SÉCURITÉ DE LA PÊCHE ARTISANALE	20
3.1.1.3	AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES :	20
3.1.1.4	DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE CONTINENTALE	22
3.1.1.5	FORMATION SUR LA PÊCHE, L'AQUACULTURE ET L'ÉCONOMIE BLEUE	23
3.1.2	VALORISATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE	23
3.1.2.1	MODERNISATION ET MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'APPUI À LA PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES	23
3.1.2.2	MODERNISATION DES MOYENS DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT DES PRODUITS HALIEUTIQUES	24
3.1.2.3	STRUCTURATION DE L'INDUSTRIE HALIEUTIQUE ET DE L'AMONT DE LA FILIÈRE D'EXPORTATION	25
3.1.3	DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE	26
3.1.3.1	ADOPTION DU PROJET DE LOI PORTANT CODE DE L'AQUACULTURE	26
3.1.3.2	RECHERCHE — DÉVELOPPEMENT ET ÉTUDES	26
3.1.3.3	RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES ACTEURS	26
3.1.3.4	RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES AQUACOLES DE PRODUCTION	27
3.1.3.5	EMPOISSONNEMENT DE FERMES	27
3.1.3.6	ROSPECTION DE SITES	27
3.1.3.7	ALORISATION DES BASSINS DE RÉTENTION	27
3.1.3.8	ACCÈS À L'ALIMENT DE POISSON	27
3.1.3.9	PRODUCTION AQUACOLE	27
3.1.3.10	DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS ET COOPÉRATION EN AQUACULTURE	27
3.1.3.11	ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE AU SÉNÉGAL (PSDA) 2022-2026 :	29



3.2	PROGRAMME « ÉCONOMIE MARITIME »	29
3.2.1	DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET DU TRANSPORT FLUVIOMARITIME	29
3.2.2	DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MARITIME AU SÉNÉGAL	35



4. PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 **37**

4.1 PROGRAMME « PÊCHE ET AQUACULTURE » **37**

4.1.1	DÉPENSES DE PERSONNEL	37
4.1.2	ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES	38
4.1.3	TRANSFERTS COURANTS	38
4.1.4	INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT	38
4.1.5	TRANSFERTS EN CAPITAL	38

4.2 PROGRAMME « ÉCONOMIE MARITIME » **38**

4.2.1	DÉPENSES DE PERSONNEL	39
4.2.2	ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES	39
4.2.3	TRANSFERTS COURANTS	39
4.2.4	INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT	39
4.2.5	TRANSFERTS EN CAPITAL	39

4.3 PROGRAMME « PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE » **39**

4.3.1	ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES	40
4.3.2	INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT	40

4.4 PROGRAMME « CST/CAISSE D'ENCOURAGEMENT À LA PÊCHE ET À SES INDUSTRIES ANNEXES (CEPIA) » **40**

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ANA :	Agence nationale de l'Aquaculture
ANAM :	Agence nationale des Affaires maritimes
APAC :	Aire de Patrimoine Communautaire
ASD :	Aline Sitoé Diatta
ASER :	Agence Sénégalaise d'Électrification rurale
CAPS :	Collectif des Acteurs de la Pêche du Sénégal
CBI :	Commission Baleinière Internationale
CEPIA :	Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries annexes
CITES :	Commission pour le Commerce International des Espèces Sauvages
CLPA :	Conseils locaux de Pêche artisanale
CMS :	Crédit Mutuel du Sénégal
CNCPM :	Conseil national consultatif des Pêches maritimes
CNFTPA :	Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture
CNPS :	Collectif national des Pêcheurs artisanaux du Sénégal
COI-UNESCO :	Commission Océanographique Inter-gouvernementale
COMHAFAT :	Conférence ministérielle sur la Coopération halieutique entre les États africains riverains de l'Atlantique
CONIPAS :	Conseil national interprofessionnel de la Pêche artisanale au Sénégal
COSAMA :	Consortium sénégalais d'Activités maritimes
COSEC :	Conseil sénégalais des Chargeurs
COSECPRO :	Coopérative Sénégalaise des Exploitants de Crevettes Profondes
CRODT :	Centre de Recherches océanographiques de Dakar – Thiaroye
CSE :	Centre de Suivi Écologique
CSRP :	Commission Sous régionale des Pêches
DAGE :	Direction de l'Administration générale et de l'Équipement
DER/FJ :	Délégation générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes
DGEFM :	Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins
DGM :	Direction des Gens de Mer
DGPPE :	Direction générale de la planification et des politiques économiques
DIP :	Direction des Infrastructures portuaires
DITP :	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DPC :	Direction de la Pêche continentale
DPM :	Direction des Pêches maritimes
DPPD :	Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses
DPSP :	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
DRIARS :	Projet de Développement d'une Résilience à l'Insécurité Alimentaire Récurrente au Sénégal
EDCF :	Coopération pour le Développement Économique
ENABEL :	Agence de Coopération Belge
ENFM :	École nationale de Formation Maritime
EVP :	Expositions Virtuelles Permanentes dénommées
FAO :	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FENAGIE-PECHE :	Fédération nationale des Groupements d'Intérêt économique de Pêcheurs
FENAMS :	Fédération nationale des Mareyeurs du Sénégal
FENATRAMS :	Fédération nationale des Femmes Transformatrices
FONSIS :	Fonds Souverain d'Investissements stratégiques
GAIPES :	Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche maritime au Sénégal

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2022

GAR :	Gestion Axée sur les Résultats
Go-WAMER :	Gouvernance, politiques de gestion des ressources marines et réduction de la pauvreté dans l'Ecorégion WAMER (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Léone et Cabo Verde)
ICCAT :	Commission internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
ISRA :	Institut sénégalais de Recherches Agricoles
IUPA :	Institut universitaire des Pêches et de l'Aquaculture
JICA :	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LMDG :	Liaison Maritime Dakar-Gorée
LPSDPA :	Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
MAER :	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural
MEPC :	Ministère de l'Économie du Plan et de la Coopération
MPEM :	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime
OFOR :	Office des Forages Ruraux
OMVG :	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS :	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
PAP 2A :	Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré
PGRN :	Projet de gestion des ressources naturelles au Sénégal
PROVALE CV :	Projet De Valorisation des Eaux pour le Développement des Chaines de Valeur
PSDA :	Plan stratégique de Développement de l'Aquaculture au Sénégal
PSE :	Plan Sénégal Émergent
PUDC :	Programme d'urgence de développement communautaire
PUMA :	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
SIRN :	Société des Infrastructures de Réparation Navale
SMP :	Société Sénégal Minergy Port
SNPAD :	Société Nationale du Port Autonome de Dakar
TIC :	Technologies de l'Information et de Communication
TRACE :	Traitement des Réclamations des Avis des Chargeurs Entrepreneurs
UEMOA :	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
USAID :	Agence des États-Unis pour le Développement international
VMS :	Vessel Monitoring System

INTRODUCTION

L'année 2021 s'inscrit dans un contexte de poursuite de la lutte contre la pandémie de Covid-19 qui a fortement impacté l'économie mondiale. Au plan national, le Sénégal a su développer une bonne capacité de résilience afin de relancer son économie. C'est ainsi que le Plan d'Actions Prioritaires du Plan Sénégal Émergent (PSE) a été ajusté et accéléré (PAP 2A).

Dans le secteur de la pêche, de l'aquaculture et des transports maritimes, le recentrage des actions prioritaires autour du renforcement de la sécurité et de la souveraineté alimentaires en 2021, a permis d'accroître la capacité de résilience des acteurs du secteur et de relancer les activités.

Le projet de budget 2022 entre dans la continuité des efforts de relance des activités économiques et sociales du secteur afin de le replacer sur la trajectoire de l'émergence. Ainsi, ce budget devra servir à la poursuite de l'exécution des projets et programmes inscrits dans le PAP 2A du PSE. Ces orientations restent en parfaite cohérence avec la politique traduite dans la Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) 2016-2023 et les stratégies sectorielles des transports maritimes.

Le projet de budget du MPEM pour la gestion 2022 est de cent vingt et un milliards huit cent trente-trois millions quatre cent quatorze mille huit cent trois (121 833 414 803) francs CFA en autorisations d'engagement (AE) et quarante-trois milliards cinq cent trente-sept millions huit cent dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf (43 537 817 489) francs CFA en crédits de paiement (CP).

Le présent document est élaboré à l'attention des Honorables Députés pour l'examen du projet de budget du MPEM par la Commission des Finances et du Contrôle budgétaire de l'Assemblée Nationale.



Son excellence Monsieur MACKY SALL
Président de la République du Sénégal

La première partie porte sur la présentation des programmes du Département. Le cadre institutionnel du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM) est traité dans la deuxième partie. La troisième partie rend compte des performances du secteur. La dernière partie décline la présentation dudit projet de budget par programme et par catégorie de dépenses.



Le MPEM à l'Assemblée nationale



M. Alioune NDOYE, Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime

1. PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

Le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM), à l'instar des autres ministères, a intégré les exigences du budget-programme dès la préparation du Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2022-2024. Le budget-programme du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime est mis en œuvre à travers quatre programmes que sont :

- » le programme « pêche et aquaculture »,
- » le programme « économie maritime »,
- » le programme « pilotage, coordination et gestion administrative »,
- » le programme « Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes (CEPIA) ».

1.1 PROGRAMME « PÊCHE ET AQUACULTURE »

L'objectif général de ce programme est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la croissance économique et au développement local. En effet, dans un contexte mondial marqué par la raréfaction des ressources naturelles notamment halieutiques, la gestion responsable et durable de la pêche constitue une priorité. Au Sénégal, la dynamique d'exploitation des ressources halieutiques a conduit à une surexploitation de la plupart d'entre elles. Ainsi, pour renverser cette tendance, des réformes majeures sont envisagées dans le cadre de ce programme, visant à gérer durablement les ressources halieutiques, à restaurer les écosystèmes côtiers et continentaux, à accroître la valeur ajoutée des produits et à développer l'aquaculture.

De manière spécifique, ce programme vise à :

- » régénérer les ressources et pérenniser la rente halieutique ;
- » augmenter la production aquacole ;
- » augmenter la valeur ajoutée de la production halieutique et aquacole.

Sur la période 2022-2024, les orientations seront axées sur la poursuite et la consolidation de la stratégie définie dans le DPPD et la réadaptation du programme au contexte de la pandémie de la COVID-19. A cet effet, pour permettre aux acteurs de la pêche et de l'aquaculture de préserver et de relancer leurs activités, le MPEM en partenariat avec la Délégation Générale à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) et le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) a mis en place une ligne de crédit d'un montant de deux milliards de FCFA. Au 15 août 2021, 568 entités ont bénéficié de prêts pour un montant global de 1 326 550 000 FCFA.



Parc piroguier

1.2 PROGRAMME « ÉCONOMIE MARITIME »



Terminal à conteneurs

Le programme « Économie maritime » vise à améliorer les services du transport maritime, la formation maritime et à renforcer la plateforme portuaire, avec des infrastructures et des équipements adaptés. Le Sénégal, pays à vocation maritime, à la croisée des routes maritimes, est caractérisé par sa position stratégique lui conférant un avantage comparatif par rapport aux autres ports de la sous-région ouest africaine. Cette configuration vaut au Sénégal d'être le pays du premier port africain touché par le trafic descendant et le dernier pour les navires en partance pour l'Europe, l'Asie et les Amériques. Dès lors le commerce maritime y a pris une importance capitale, à l'instar du reste du monde, avec plus de 90% du commerce extérieur qui passe par le port de Dakar.

L'économie maritime de notre pays s'adosse sur le transport maritime réputé plus massif, plus sûr et plus écologique.

Au titre des transports fluvio-maritimes, le cabotage national prend un tournant décisif avec le transport de passagers, notamment sur la ligne Dakar-Ziguinchor et les ports secondaires appelés à jouer un rôle important dans le développement des régions naturelles à fort potentiel économique.

Ainsi, conscient de l'effet d'entraînement du développement de l'économie maritime sur les autres secteurs de l'économie, le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime a élaboré, dans le cadre de ce programme, plusieurs stratégies sectorielles en vue de :

- » renforcer la sécurité et la sûreté maritimes et prévenir les pollutions maritimes ;
- » renforcer les infrastructures et les équipements maritimes de soutien au développement des services du transport fluvio-maritime et portuaires mais également l'appui et l'accompagnement des chargeurs sénégalais ;
- » améliorer l'administration des gens de mer par le renforcement du système de la formation maritime, notamment dans la perspective de l'exploitation du pétrole et du gaz ;
- » massifier l'emploi maritime ;
- » mettre en place une politique de bonne gouvernance maritime.

1.3 PROGRAMME « PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE »

Le programme pilotage, coordination et gestion administrative a pour objectif d'améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur et intégrer les leviers et les principes de développement durable dans les politiques de pêche et de transports maritimes. Pour accomplir de façon optimale la mission qui lui est confiée, le MPEM doit veiller à une meilleure gouvernance du secteur avec un cadre organisationnel adapté, une bonne gestion des ressources, une bonne communication et une politique de transparence et de reddition des comptes.

Dans un contexte de budget-programme, le programme « Pilotage, Coordination et Gestion administrative » mettra tout en œuvre pour impulser la culture de la performance. A cet effet, le programme assurera l'évaluation de l'impact des politiques publiques, prendra en compte, de manière plus efficace, les questions relatives au genre, à la protection sociale, à la nutrition et à la sécurité alimentaire. Il cherchera à optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines et à s'assurer de la meilleure adéquation mission-moyens-résultats.

De façon spécifique, il s'agit :

- » d'améliorer la coordination administrative des programmes du MPEM ;
- » d'évaluer la performance des programmes.

1.4 PROGRAMME « CEPIA »

La CEPIA est un compte d'affectation Spécial du Trésor ouvert dans les livres du payeur général du trésor depuis 1967. Ce compte est inscrit annuellement dans la loi de finances. Le fonctionnement de la CEPIA est assujéti au respect strict des rubriques du compte prévisionnel qui est établi au début de chaque année budgétaire. Son contenu se décline en postes de dépenses et de recettes. La CEPIA regroupe plusieurs activités spécifiques s'inscrivant dans la mise en œuvre de la politique arrêtée en matière de pêche.

Son objectif est d'assurer un financement durable des investissements de soutien à la production et la promotion des produits de la pêche.

De manière spécifique, la CEPIA a pour objectifs :

- » de réhabiliter et d'équiper les bâtiments administratifs à usage de bureau ;
- » d'appuyer et d'accompagner les organisations professionnelles.

2. CADRE INSTITUTIONNEL

Aux termes du décret n°2020-2212 du 11 novembre 2020 relatif à ses attributions, le Ministre des Pêches et de l'Économie maritime assure la gestion du secteur. À cet effet, il est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'État dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture, de la mise en valeur des fonds marins, des infrastructures portuaires et des transports maritimes.

Le cadre institutionnel est défini par le décret n°2018-1292 du 16 juillet 2018 portant organisation du Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime.

Outre le Secrétariat général, le Cabinet du Ministre et les services rattachés (Inspection Interne, Cellule de Redéploiement Industrielle, Cellule de Passation des Marchés, Cellule d'Études et de Planification, Cellule des Affaires Juridiques, Cellule Informatique, Cellule des Archives et de la Documentation, Cellule de Communication, Cellule Genre et Équité et Service du courrier commun), le Ministère des Pêches et de l'Économie maritime comprend, sept (07) Directions nationales et assure la tutelle de neuf (09) autres administrations et sociétés nationales.

Les Directions nationales sont :

- » **la Direction de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE)**, chargée notamment de la préparation et de l'exécution du budget du ministère, de participer à la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes du secteur et de gérer le matériel et les ressources humaines du ministère.
- » **la Direction des Pêches Maritimes (DPM)**, chargée de l'élaboration et de la coordination de la mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine des pêches maritimes et de la valorisation des ressources halieutiques ;
- » **la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP)**, qui a en charge d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de protection et de surveillance des pêches maritime et continentale ainsi que du contrôle et du renforcement de la sécurité de la pêche artisanale ;
- » **la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP)**, chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de gestion des agréments techniques et sanitaires, l'inspection, le contrôle de la qualité et la certification sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- » **la Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins (DGEFM)**, dont la mission est l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de gestion et d'exploitation durable des ressources des fonds marins, de préservation de l'environnement des fonds marins et de développement de l'océanographie ;
- » **la Direction de la Pêche Continentale (DPC)**, compétente pour la conception et la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de la pêche continentale ;
- » **la Direction des Infrastructures portuaires (DIP)** qui a pour mission d'élaborer, de planifier et de suivre la mise en œuvre de la politique de l'État en matière d'infrastructures portuaires.

Le Ministère des Pêches et de l'Économie maritime assure également la tutelle des administrations et sociétés publiques ci-après :

- » **l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM)**, dont la mission consiste notamment à mettre en œuvre la politique de l'État en matière de transport maritime, à étudier, promouvoir et réglementer toutes les activités pouvant concourir au développement de la marine marchande, à la sécurité et à la sûreté de la navigation maritime ;
- » **l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA)**, dont la mission générale consiste à contribuer au développement de l'aquaculture par l'encadrement rapproché des professionnels du secteur, l'appui spécifique nécessaire pour le développement durable des exploitations aquacoles et la réalisation des objectifs du programme national de développement accéléré de l'aquaculture. L'ANA contribue également à toute initiative qui favorise le développement durable de l'aquaculture aux niveaux national et sous-régional.
- » **La Société Nationale du Port Autonome de Dakar (SNPAD)**, chargée de : (i) l'exploitation, l'entretien du port maritime et ses dépendances, la gestion de son domaine mobilier et immobilier et l'exécution des travaux d'amélioration et d'extension de ses installations ; (ii) la création ou l'acquisition et l'exploitation de tout fonds ou établissement de même nature ; (iii) la participation, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit, à toute société créée ou à créer, et ;(iv) la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

- » **le Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)** qui a pour mission de définir et de promouvoir une politique de protection des intérêts des exportateurs et des importateurs du Sénégal, au regard des problèmes de transport des marchandises par voie de mer. A cet effet, il met en œuvre des stratégies favorisant les conditions optimales de réception, d'expédition et de réexpédition des marchandises transportées par voie de mer.
- » **la Société des Infrastructures de Réparation Navale (SIRN) SA**, société anonyme à participation publique majoritaire détenue à 99,97% par l'État du Sénégal. La SIRN est née de la restructuration du secteur de la réparation navale, engagée par l'État du Sénégal, suite à la dissolution des sociétés parapubliques que sont « DAKAR-MARINE » et « SODEHME » en 1999.
- » **le Consortium Sénégalais des Activités Maritimes (COSAMA)**, concessionnaire du service public de transports maritimes de passagers et de marchandises sur la Liaison maritime Dakar-Ziguinchor. A ce titre, le COSAMA exploite les trois navires à passagers (Aline Sitoé Diatta, AGUENE et DIAMBOGNE) mis à sa disposition par l'État du Sénégal ainsi que deux autres navires (DIOGUE et DJILOR) acquis en propriété et spécialisés dans le transport de fret au niveau national et sous-régional.
- » **la Société de Conserveries en Afrique (SCA) SA**, société de droit privé sénégalais, créée à la suite de la reprise par le groupe coréen DONGWON, de la Société Nouvelle Conserveries du Sénégal (SNDCS) dans le cadre de la relance de la filière thonière.
- » **l'École Nationale de Formation Maritime (ENFM)**, qui assure la formation initiale des capitaines et des officiers ainsi que des hommes d'équipage pour la navigation à la pêche industrielle, au commerce et à la plaisance. L'école a aussi pour vocation, la formation des gens de mer, notamment du personnel navigant. Elle organise et participe à des cycles de formation ou de perfectionnement des acteurs de la pêche artisanale ;
- » **le Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture (CNFTPA)**, en charge de la formation des techniciens des pêches et de l'aquaculture.

Le Ministère des Pêches et de l'Économie maritime bénéficie de l'appui du Centre de Recherches Océanographiques de Dakar - Thiaroye (CRODT) qui dépend de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) rattaché au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER). Le CRODT appuie le Ministère des Pêches et de l'Économie maritime dans la gestion et l'aménagement des pêcheries. Il est chargé du suivi de la ressource et des systèmes d'exploitation. Le Ministère des Pêches et de l'Économie maritime bénéficie par ailleurs du concours de l'Institut Universitaire des Pêches et de l'Aquaculture (IUPA) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, qui assure la formation des cadres de la pêche.

La gestion du sous-secteur de la pêche est assurée dans un cadre participatif impliquant les organisations professionnelles de la pêche :

- » en pêche industrielle, les organisations les plus en vue sont le Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal (GAIPES), l'Union Patronale des Mareyeurs Exportateurs du Sénégal (UPAMES) et le Collectif des Acteurs de la Pêche du Sénégal (CAPS) ;
- » en pêche artisanale, les principales organisations sont la Fédération Nationale des Groupements d'Intérêt Économique de Pêche (FENAGIE-PECHE), la Fédération Nationale des Mareyeurs du Sénégal (FENAMS), le Collectif National des Pêcheurs artisanaux du Sénégal (CNPS), l'Union Nationale des GIE de Mareyeurs du Sénégal (UNAGIEMS), la Fédération Nationale des Femmes Transformatrices (FENATRAMS), le Réseau des Quais de Pêche, les Acteurs Émergents, l'Association nationale des Mareyeurs du Sénégal (ANAMS), le Réseau des Femmes de la Pêche Artisanale du Sénégal (REFEPAS), l'Association pour la Promotion des Acteurs de la Pêche Artisanale (APRAPAM), la Plateforme des Acteurs de la Pêche Artisanale du Sénégal (PAPAS), l'Union Nationale des Acteurs de la Pêche Artisanale au Sénégal (UNAPAS).

Ces organisations sont regroupées au sein du Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS).

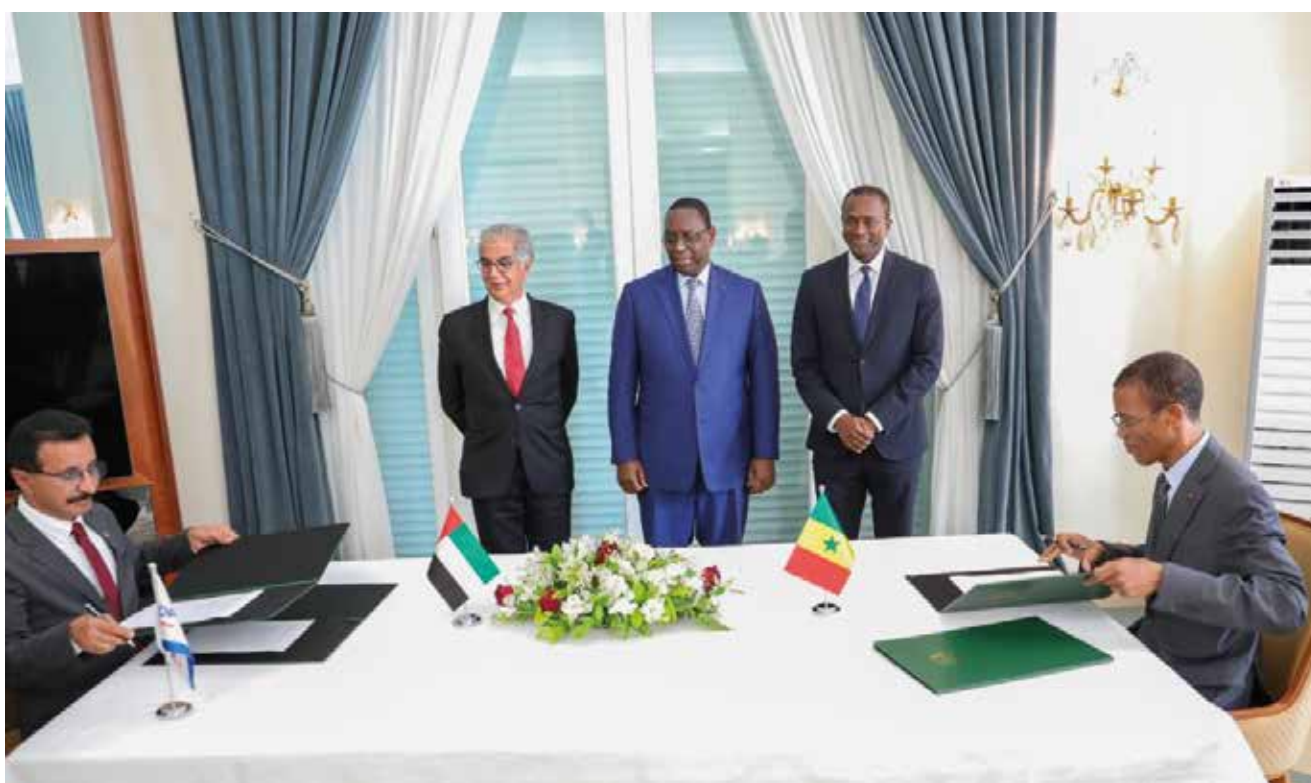
Des organes de gestion paritaire ont été également mis en place dans l'optique de promouvoir la gouvernance participative du sous-secteur de la pêche au titre de la cogestion. Il s'agit notamment :

- » du Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes (CNCPM) dont la mission est de donner des avis sur les grandes questions qui interpellent l'État en matière d'aménagement, de développement des pêches et de cultures marines (plans d'aménagement des pêcheries, gestion des ressources, organisation de la transformation et de la commercialisation) et sur toute autre question qui lui aura été soumise par le Ministre chargé de la pêche ;
- » des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) dont la mission est de contribuer à la gouvernance locale des pêches, à l'exploitation durable des ressources halieutiques et au développement du secteur de la pêche maritime, conformément à l'article 23 de la loi n° 2015-18 du 13 juillet 2015 portant code de la pêche maritime. Ces différents CLPA ont mis en place le réseau national des CLPA, dirigé par un Coordonnateur national pour servir d'interface unique avec la tutelle, dans le cadre de la gestion participative et inclusive du secteur.

Les principales institutions de coopération en matière de pêche dont le Sénégal est membre sont :

- » la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) ;
- » la Conférence Ministérielle sur la coopération Halieutique entre les États Africains riverains de l'Atlantique (COMHAFAT) ;
- » la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) ;
- » l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ;
- » la Commission Océanographique Inter-gouvernementale (COI-UNESCO) ;
- » la Commission Baleinière Internationale (CBI) ;
- » la Commission pour le Commerce International des Espèces Sauvages (CITES) ;
- » l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ;
- » l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) ;
- » l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Le Sénégal dispose d'accords de pêche et de protocoles avec la Gambie, la Guinée Bissau, le Cabo Verde, la Mauritanie, le Libéria et l'Union Européenne.



Signature de la convention de concession avec DP world

3. PERFORMANCES DU SECTEUR

Le bilan de l'exercice en cours fait ressortir une exécution budgétaire globale de 82% à la date du 05 novembre 2021. L'exécution du budget est illustrée par d'importantes performances réalisées par le Département avec les ressources mises à sa disposition.

3.1 PROGRAMME « PÊCHE ET AQUACULTURE »

Le sous-secteur de la pêche qui constitue l'essentiel de ce programme maintient sa dynamique de performance en 2020. A titre illustratif, les exportations des produits de la pêche ont atteint 262 milliards. En fin octobre 2021, la tendance se confirme avec 272 272 tonnes pour une valeur commerciale de 332 milliards¹ de FCFA. Ce sous-secteur joue un rôle clé dans la nutrition et la sécurité alimentaire.

Pour renforcer ces performances, le gouvernement du Sénégal mise aussi sur l'aquaculture, d'où son inscription parmi les projets phares du Plan Sénégal Émergent (PSE).

Les principales réalisations enregistrées sont déclinées dans les actions ci-après.

3.1.1 GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET RESTAURATION DES HABITATS

Cette action qui recouvre l'ensemble des projets et activités permettant de réaliser l'objectif de régénération et de pérennisation de la rente halieutique est elle-même mise en œuvre à travers les activités stratégiques suivantes :

3.1.1.1 SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES PÊCHES

Des opérations régulières d'inspection et de contrôle ont été menées à quai, dans les usines et en mer par les équipes de la DPSP. Les stations côtières, les centres de surveillance de la pêche continentale, la gendarmerie et la marine nationale ont également contribué aux opérations de surveillance et de contrôle des pêches. Ces opérations rentrent dans le cadre du renforcement de la surveillance des pêches et de l'application des mesures du ressort de l'État du port pour lutter contre la pêche illícite, Non déclarée et Non réglementée (Pêche INN). Globalement, 1736 inspections et/ou contrôles de navires industriels, tous pavillons confondus, ont été effectuées durant les trois premiers trimestres de 2021. Ces activités d'inspections et/ou contrôles ont été réalisés comme suit : 1225 à quai, 360 par moyens aériens et 151 par VMS (nationaux et étrangers). Deux cent quatre (204) navires étrangers débarquant à Dakar ont aussi été contrôlés au port.

Ces activités de contrôle et d'inspection ont été essentiellement réalisées à terre sur les sites suivants : au môle 10 du Port autonome de Dakar et dans les sites de débarquement de la pêche artisanale. En ce qui concerne les opérations spécifiques de contrôle en mer, elles ont été menées grâce aux moyens navals, aériens et au VMS.

A l'intérieur du pays, les activités combinées de contrôle et d'inspection ont été effectuées par les services déconcentrés chargés de la surveillance des pêches, avec le concours des brigades de gendarmerie des différentes localités.

Pour la surveillance participative, 7533 pirogues ont été contrôlées par 14 brigades au cours de 919 sorties en mer.

Concernant les embarquements observateurs, un total de 24 embarquements a été enregistré au premier semestre de 2021 dont 14 à bord de navires sénégalais et 10 à bord de navires étrangers.

Pour la certification de première capture, 10 949 certificats ont été délivrés pour l'exportation.



Le patrouilleur Fouladou

1 Données provisoires



Avion de surveillance



Cockpit de l'avion de surveillance

Ces opérations de suivi/contrôle et surveillance des pêches ont permis de réaliser 523 arraisonnements en 2021, dont 24 navires sénégalais et 499 pirogues sénégalaises de pêche artisanale pour les motifs suivants: (i) transbordement sans autorisation, (ii) absence de marquage et obstruction de mailles, (iii) utilisation d'engins prohibés tels que le mono filament, (iv) défaut d'immatriculation (v) défaut de permis de pêche, (vi) non-respect du port du gilet de sauvetage, (vii) pêche en zone interdite, (viii) pêche sans autorisation.

3.1.1.2 SÉCURITÉ DE LA PÊCHE ARTISANALE

Dans le but de renforcer la sécurité en mer, outre la mise en œuvre du programme gilets de sauvetage, la DPSP a organisé des missions de sensibilisation et d'information au profit des acteurs de la pêche.

Programme formation sensibilisation

La campagne nationale de formation et de sensibilisation des pêcheurs artisans n'a pas pu se tenir en 2021 à cause de la pandémie de la COVID-19.

Néanmoins, les 919 missions des brigades de surveillance participative ont permis de sensibiliser en mer 75 330 pêcheurs notamment sur les risques d'accidents, le port du gilet, le respect des consignes météorologiques. Les radios communautaires ont aussi été fortement mobilisées pour la sensibilisation. Les animateurs de ces radios, organisés en réseau, ont bénéficié de renforcements de capacités sur la sécurité en mer.



Dispositif et kit de géolocalisation

Programme de géolocalisation des pirogues de pêche artisanale

Pour renforcer la sécurité des pêcheurs artisans qui vont de plus en plus loin en mer, avec des risques d'accidents et de pertes en vies humaines, le MPEM a mis en place un ambitieux programme de géolocalisation des embarcations de pêche artisanale.

Il s'agit à travers ce programme d'installer des balises à bord des pirogues qui permettent de fournir, avec précision, à la plateforme de la DPSP, des informations actualisées sur la position, l'identité, le type de pêche, le cap, la vitesse de la pirogue, la date, l'heure et d'autres paramètres liés à la sécurité.

Une expérimentation a permis de tester 269 balises posées sur des pirogues dans six (06) régions (Dakar, Thiès, Louga, Saint-Louis, Fatick et Ziguinchor). Les premiers résultats concluants permettent d'envisager une mise à l'échelle de ce programme.

Programme gilets de sauvetage

Ce programme, démarré en 2003, a comme objectif principal de doter l'ensemble des pêcheurs du Sénégal en gilets de sauvetage aux fins de réduire les pertes en vies humaines en mer. Il a été renforcé ces dernières années par une mise à disposition régulière d'un lot de vingt-mille (20 000) gilets cédés à un prix subventionné ; le prix de cession passant de 5000 à 2500 francs.



Gilets de sauvetage

Réhabilitation des vedettes de surveillance (refonte)

Dans le cadre de la protection des ressources halieutiques dans la ZEE sénégalaise, le MPEM avait acquis en 2004 et 2005 six (06) vedettes de surveillance. Pour redonner à ces vedettes leur pleine capacité de fonctionnement, il a été décidé de procéder à leur entière refonte.

Le marché a été attribué et l'entreprise a reçu son ordre de service de démarrage depuis le 16 juillet 2021. La durée contractuelle des travaux est de 12 mois.

3.1.1.3 AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES

Plans d'aménagement

Pour une gestion durable des ressources halieutiques, le Sénégal a amorcé depuis 2015 le développement de plans d'aménagement des pêcheries d'intérêt majeur comme la crevette profonde, le poulpe, le cymbium (yet), etc. Le plan d'aménagement est un arrangement entre l'État et les parties intéressées qui définit les conditions d'exploitation technique, biologique et économique d'une pêcherie. Au Sénégal, les plans sont adoptés par décret.



Poulpe et crevette

Pour le plan d'aménagement crevettes profondes, une concession de gestion a été signée en 2015 avec la Coopérative Sénégalaise des Exploitants de Crevettes Profondes (COSECPRO). Pour la campagne de pêche 2021, un quota initial de 1813 tonnes a été proposé par la COSECPRO et approuvé par le MPEM sur la base des résultats de la recherche. A la date du 29 septembre 2021, 1499,64 tonnes ont été pêchées, soit 82,72 % en valeur relative.

TABLEAU : ÉVOLUTION DE L'UTILISATION DES QUOTAS DE 2017 À 2021

Années	Quota (t)	Utilisé (t)	Utilisé (%)	Nbr_navires
2017	3 340	2 691,171	80,57	16
2018	2 415	1 359,24	56,28	17
2019	2 400	1 918,20	79,92	16
2020	1 935	1 263,962	65%	17
2021 (29 septembre)	1 813	1499,64	82,72	17

En plus des redevances versées pour l'obtention des licences de pêche, la convention de concession prévoit le versement d'une redevance fixée à 50% de la rente halieutique générée après déduction des coûts de gestion de la pêcherie. En 2019, sur une rente évaluée à 434 millions FCFA, la redevance a été calculée à 172 751 680 FCFA. Cette redevance est en cours de versement au Trésor public après signature d'un arrêté interministériel en 2021.

Après 5 ans de mise en œuvre et conformément à la convention de concession, une évaluation indépendante a été réalisée en 2021 et le rapport soumis à l'Autorité.

S'agissant du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe (*Octopus vulgaris*), approuvé par le décret n°2016-92 du 19 janvier 2016, 22 000 pots à poulpe ont été immergés en 2021 dans le Département de Mbour pour faciliter la reproduction de cette espèce.

Dans le cadre de la restauration des habitats des fonds marins, une activité d'immersion d'un navire comme récif artificiel a été organisée en août 2021. Ce navire (don du CAPS) d'une longueur de 40 m pour une largeur de 7,45 m a été immergé au sud du cap manuel. L'immersion de récifs artificiels dans cette zone de nurserie favorise la reproduction et la protection des juvéniles. Ils permettent la reconstitution de la biodiversité marine au profit de la pêche.



Immersion de pots à poulpe



Immersion de récif artificiel

Repos biologique

Des concertations sur le repos biologique, regroupant les acteurs, l'Administration des pêches et la recherche ont abouti à la fermeture de la pêche démersale profonde du 1er au 31 juillet 2021 et la fermeture de la pêche industrielle démersale et pélagique côtières observée du 11 octobre au 10 novembre 2021.

S'agissant de la pêche artisanale, la fermeture annuelle de la pêche crevettière côtière dans la région de Fatick a été observée du 1er au 31 août 2021 par arrêté de l'Autorité administrative régionale. La campagne de l'huitre dans le CLPA de Djirnda est fermée par l'autorité administrative locale du 15 août au 31 décembre 2021.

Immatriculation des pirogues et permis de pêche artisanale

Le nombre total de pirogues saisies dans la base de données de l'immatriculation au 30 septembre 2021 est de 24 337.

S'agissant des permis de pêche, globalement 9 632 permis de pêche ont été enregistrés à la même date pour un montant de 166 830 000 F CFA versés au titre de redevances

3.1.1.4 DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE CONTINENTALE

Avec une production annuelle de 30 000 à 50 000 tonnes dans les années 2000, les débarquements actuels de la pêche continentale se situent entre 15 000 et 20 000 tonnes par an. Cette baisse est principalement due aux paramètres bioécologiques notamment : le déficit pluviométrique, les aménagements hydro-agricoles perturbant le fonctionnement hydrologique naturel, la prolifération de plantes aquatiques, les effets du changement climatique, les mauvaises pratiques de pêche.

Le Département, conscient du potentiel de production halieutique de la pêche continentale, de sa contribution à la sécurité alimentaire, la création d'emplois et de richesses, a élaboré un plan stratégique de développement de ce sous-secteur pour la période 2021-2025. Il est structuré autour de trois (3) domaines d'actions prioritaires : (i) la gouvernance ; (ii) la gestion durable et la restauration des habitats ; (iii) la sécurité alimentaire et la création de richesses.

La mise en œuvre efficace du plan stratégique devra s'appuyer sur deux (2) projets structurants en cours d'élaboration en rapport avec la Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques (DGPPE) du Ministère de l'Économie du Plan et de la Coopération (MEPC) et la Cellule d'Études et de Planification du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime.

La réussite dudit plan requiert des réformes institutionnelles et organisationnelles, des investissements majeurs et une coopération sous régionale renforcée en particulier dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG). Ainsi, le cadre législatif et réglementaire est en cours de mise à niveau par la refonte de la loi 63-40 du 10 juin 1963, portant Code de la pêche continentale, l'adoption des arrêtés portant respectivement organisation et fonctionnement de la Direction de la Pêche continentale, organisation et fonctionnement des centres de pêche.

La mobilisation des ressources du BCI-2021 du programme pêche et aquaculture a permis la réhabilitation des services de pêche de Tambacounda, de Goudomp et de Linguère, des bassins de Guidick et des étangs de Mbane.

Dans le domaine prioritaire 3, visant la sécurité alimentaire et la création de richesses, l'initiative d'installation de kiosques à poisson dans les principales agglomérations des régions périphériques a démarré notamment à Koungheul et Saboya, après la réception des kiosques à poisson de Wallaldé et de Golmy réalisées dans le cadre du partenariat entre le Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires frontaliers (PUMA) et la Direction de la Pêche continentale (DPC).

Par ailleurs, les travaux de construction des marchés au poisson de Richard-Toll et de Ourrossogui, du site de transformation de Thiago et des fermes piscicoles de Ronkh, Gaya, Falla Boguel et de Wendu Kanel dans le cadre du PGIRE 2 sous l'égide de l'OMVS sont en cours de finalisation. Leur mise en service est prévue en début d'année 2022.

Dans le domaine de la gestion durable des ressources halieutiques continentales, des actions importantes sont entreprises afin de promouvoir la conservation de la biodiversité par le soutien à l'initiative de création d'une aire de patrimoine communautaire (APAC) dans le lac de Guiers et d'une aire protégée à Marsassoum.

La construction des kiosques à poisson essentiels pour améliorer la disponibilité et l'accessibilité du poisson dans les régions périphériques sera étendue à 25 autres localités en 2022. L'amélioration des conditions de travail et d'intervention des services d'encadrement de la pêche continentale sera également poursuivie ainsi que le développement des infrastructures de base, comme les plateformes de débarquement, les marchés au poisson et les centres de mareyage.



Pirogue immatriculée



Pirogue de pêche continentale

3.1.1.5 FORMATION SUR LA PÊCHE, L'AQUACULTURE ET L'ÉCONOMIE BLEUE

Au titre de l'année académique 2020-2021, le CNFTPA a formé 46 techniciens : 18 agents techniques et 28 techniciens supérieurs.

Le Centre a initié une révision de ses programmes d'enseignement pour mieux les adapter au marché du travail en collaboration avec le secteur privé. Ce processus a abouti à l'adoption par le comité des programmes d'un nouveau référentiel de formation validé par le Ministère des Pêches et de l'Économie maritime. Ces nouveaux programmes qui seront effectifs à la rentrée 2021-2022, permettront de renforcer l'employabilité des diplômés.

Afin d'élargir ses prestations à l'ensemble du secteur, le Centre a aussi lancé des formations à la carte à destination des pêcheurs, femmes transformatrices et mareyeurs.

Par ailleurs, avec des partenaires internationaux, le CNFTPA a initié une formation pour l'obtention d'un diplôme d'Université en économie bleue dans le but de faire connaître, aux cadres et responsables intéressés au Sénégal et dans la sous-région les enjeux, les contraintes, les métiers et les perspectives de croissance et de développement des différents secteurs de ce domaine. A ce titre, 33 cadres du MPEM ont bénéficié de cette formation de 04 mois.

En fin, le Centre a réalisé une éclosérie pour le renforcement de la dimension pratique de la formation et mis en place un nouveau système d'exploitation permettant de stabiliser et d'archiver les données.

L'école prévoit de mettre en place un incubateur dont le lancement est prévu en décembre 2021 pour la formation et l'accompagnement des entrepreneurs de même que l'installation d'un étang piscicole. Aussi, il envisage de définir un nouveau plan stratégique avec l'appui de Winrock International.

3.1.2 VALORISATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

3.1.2.1 MODERNISATION ET MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'APPUI À LA PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

La modernisation des infrastructures de débarquement et de transformation artisanale a été marquée par la construction et la mise en service de nouvelles infrastructures que sont :

- » l'aire de transformation de Tann à Joal ;
- » l'aire de transformation de Pencum Sénégal à Thiaroye ;
- » les Fours de fumage de Rufisque ;
- » les Fours de fumage de Kafountine ;
- » les bassins piscicoles de Mbane et Guidick ;
- » la construction des marchés au poisson de Matam et Linguère

D'autres chantiers sont en cours de finition :

- » l'aire de transformation de Cayar ;
- » l'aire de transformation de Mbao ;
- » le quai de pêche de Goudomp ;
- » le quai de pêche de Terrou Baye Sogui ;
- » le ponton du quai de Soumbédioune ;
- » le quai de pêche de Ndangane Sambou ;
- » les kiosques à poisson de Koungheul et Saboya ;
- » les fours de fumage de Mballing;
- » les fours de fumage de Goxu Mbacc et Fass Boye
- » le service départemental des pêches de Mbour ;
- » les services de pêche de Linguère, Goudomp et Tambacounda.



Fours FTT



Quai de pêche de Bargny

Enfin, certains contrats de marchés, objets de manquements notoires de la part des entreprises contractuelles, ont été résiliés. La procédure de relance de ces marchés est déjà en cours pour un démarrage rapide des travaux dès la mise en place du budget 2022.

Il s'agit de :

- » l'aire de transformation de Ndeppé à Rufisque ;
- » l'aire de transformation de Kafountine ;
- » le quai de pêche de Mboro ;
- » les services régionaux des pêches de Sédhiou, Fatick et Thiès à Joal ;

Par ailleurs, le MPEM a procédé au lancement de la procédure de sélection de l'entreprise devant exécuter le projet de construction du marché central au poisson de Thiès. L'étude architecturale et l'élaboration des documents de consultation ont été finalisées. Les impenses ont été évaluées et pris en charge en relation avec le Préfet de Thiès. Le démarrage des travaux de construction est prévu au courant 2021.

Programme froid

Après une première phase de 15 complexes frigorifiques, la deuxième phase de ce programme a démarré en juillet 2018 pour un coût global de 19 000 000 USD, soit environ 9 500 000 000 FCFA.

Sur les 5 sites objet du lot 1 de la phase 2 (Fatick, Podor, Thilogne, Kanel et Aéré Lao) les travaux sont à l'arrêt du fait du blocage du financement depuis mars 2019 par Exim Bank, non satisfaite de l'exécution du projet par l'entreprise coréenne.

Pour relancer ce projet, plusieurs réunions trimestrielles se sont tenues avec toutes les parties prenantes. Une mission d'évaluation a été réalisée sur les cinq sites en cours de construction.



Camions frigorifiques

3.1.2.2 MODERNISATION DES MOYENS DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT DES PRODUITS HALIEUTIQUES

Dans le cadre de la modernisation des moyens de production, la première phase de la subvention des moteurs est terminée en 2019. Globalement 5 000 moteurs ont été distribués pour un montant de 5 milliards. La deuxième phase prévoit la distribution de 10 000 moteurs pour un montant de 10 milliards. Elle a démarré en 2020 avec la subvention de 700 moteurs pour un montant de 700 millions. Pour ce qui concerne l'année 2021, 1 479 moteurs ont été distribués à la date du 03 novembre.



Remise de moteurs de pirogues

Projet de construction d'un complexe frigorifique à Hann

Le projet comprend la construction d'un entrepôt frigorifique avec 3 chambres froides et une fabrique de glace d'une capacité de stockage de 20 tonnes.

Le marché est attribué à l'Entreprise coréenne KUNWOO pour un montant de 4 743 000 USD HTT. La durée prévue pour les travaux est de 12 mois.

L'évaluation des impenses et les conciliations ont été faites par une commission départementale et le paiement effectué. Toutes les démarches nécessaires pour le démarrage des travaux avant la fin de l'année ont été effectuées. Il s'agit :

- » de l'émission de l'ordre de service pour le début des travaux, en date du 17 avril 2021 ;
- » du paiement de l'avance de démarrage ;
- » de la démolition du bâtiment situé dans le périmètre du site ;
- » du terrassement et de la sécurisation du site par une clôture.

Projet d'acquisition de camions frigorifiques

Il consiste en l'acquisition de 55 camions frigorifiques, y compris les pièces de rechange et les consommables. Il est financé par la République de Corée. Le contrat, signé avec le Groupement YOUNGSAN GLONET CORPORATION/KEON YANG INDUSTRIAL Co., pour un montant de 4 652 300 \$US HT/HD a permis d'exécuter le marché au bout de sept (07) mois comme prévu.

La mission d'inspection concluante des camions, avant leur acheminement au Sénégal, s'est tenue en République de Corée du 05 au 09 avril 2021.

Le matériel est arrivé à Dakar 14 juillet 2021.

La mise en circulation imminente est en attente de la finalisation du mode de cession aux acteurs.

3.1.2.3 STRUCTURATION DE L'INDUSTRIE HALIEUTIQUE ET DE L'AMONT DE LA FILIÈRE D'EXPORTATION

Le Sénégal continue de bénéficier de la confiance de ses partenaires pour l'exportation de produits de la pêche vers l'Union européenne, l'Amérique, l'Asie et l'Afrique. La procédure d'obtention d'agrément pour accéder aux marchés du Brésil et de l'Arabie saoudite connaît un retard du fait des effets de la Covid-19.

Au 30 septembre 2021, 133 établissements à terre agréés sont répertoriés sur le territoire national contre 131 en 2020. Parmi ces usines, 85 sont agréées à l'exportation vers l'Union européenne, 48 sont autorisées vers l'Afrique, l'Asie, l'Amérique et autres pays de l'Europe hors Union européenne. Ces unités sont réparties entre quatre régions : Dakar (70%), Thiès (17,3%), Saint Louis (6,%) et Ziguinchor (6,7%). Ces établissements traitent généralement des produits congelés (70 unités), des produits frais (14 ateliers de mareyage), des produits frais et congelés (25), des conserves de poisson (02), des produits cuits congelés (05), des produits transformés (salés séchés 06), de la farine et d'huile de poisson (06 dont 01 artisanale), une unité de production d'aliments de poisson et 08 entrepôts frigorifiques.

Pour l'amont de la filière, treize (13) quais sont agréés à l'exportation des produits de la pêche vers l'Union européenne (Hann, Ouakam, Thiaroye, Mbour, Joal, Yenne, Ngaparou, Pointe Sarene, Boudody Ziguinchor, Kafountine, Potou, Yoff et Cayar). Soumbédioune n'a pas encore entamé sa procédure d'agrément tandis que pour Bargny, la construction est achevée, toutefois la première inspection d'agrément a formulé des recommandations qui devront être mises en œuvre.

Contrôle et certification des produits

La DITP contrôle et certifie la qualité des produits de la pêche et de l'aquaculture traités par les industries de transformation ou en provenance de l'extérieur (importations). Ainsi, dans le cadre des analyses officielles, elle travaille en parfaite collaboration avec les laboratoires spécialisés dans le domaine de l'agro-alimentaire et/ou biomédical. Pour les contrôles bactériologiques, la DITP collabore avec le laboratoire de l'Institut Pasteur. En ce qui concerne les contrôles chimiques et biochimiques, elle traite avec le Laboratoire National du Commerce (LANAC), l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) et la Fondation CERES LOCUSTOX.

A la date du 30 septembre 2021, la DITP a réalisé 5 149 inspections de produits et délivré 12 559 certificats sanitaires contre 4 077 inspections de produits et 12 310 certificats à la même date en 2020, soit une hausse de 1 072 inspections (26,29%) et 249 certificats (2,02%). Concernant les analyses, 1 852 échantillons ont été prélevés contre 2 517 au 30 septembre 2020, soit une baisse en valeur absolue de 665 échantillons, correspondant à 26,42% en valeur relative.

Veille réglementaire

Au titre de la veille réglementaire, trois (03) projets de décrets sont dans le circuit pour adoption, à savoir (i) le projet de décret relatif aux contrôles officiels applicables aux produits de la pêche et de l'aquaculture qui abrogera et remplacera le décret 69-132 relatif au contrôle des produits de la pêche ainsi que les textes relatifs à la certification des captures ; (ii) le projet de décret abrogeant et remplaçant le décret 2009-1226 du 04 novembre 2009 relatif à l'exercice de la profession de mareyeur ; (iii) le projet de décret réglementant l'exercice de la profession de transformation artisanale des produits de la pêche et de l'aquaculture.

3.1.3 DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Le gouvernement du Sénégal manifeste une forte volonté de développer l'aquaculture à travers son inscription dans le PSE, qui positionne ce sous-secteur parmi les 27 projets phares identifiés comme moteurs de croissance, de création d'emplois et d'inclusion sociale. Récemment cette volonté a été réaffirmée dans le PAP2A 2019-2023, où l'aquaculture est repositionnée parmi les secteurs de souveraineté alimentaire. En termes de mise en œuvre de cette politique, on peut noter les actions ci-dessous :

3.1.3.1 ADOPTION DU PROJET DE LOI PORTANT CODE DE L'AQUACULTURE

Le projet de loi portant Code de l'aquaculture a été adopté en conseil des ministres. Il doit permettre d'encadrer légalement l'activité.

3.1.3.2 RECHERCHE - DÉVELOPPEMENT ET ÉTUDES

Des appuis aux structures de formation et de recherche et aux étudiants ont été réalisés. L'ANA a aussi accompagné 15 étudiants dans le cadre de leurs mémoires de fin d'études en collaboration avec les universités et les écoles de formation en rapport avec le sous-secteur de l'aquaculture.

En dehors de la recherche, des études techniques sont lancées avec des partenaires :

- » étude de faisabilité technique et socio-économique pour la mise en place d'un pôle aquacole de Mbellacadio avec ENABEL ;
- » étude de faisabilité technique et socio-économique pour la mise en place de pôles aquacoles dans 4 régions dans le cadre du PGRNS ;
- » étude de marché des produits aquacoles dans le cadre du PGRNS ;
- » étude de faisabilité pour améliorer le cadre d'investissement du sous-secteur avec l'USAID.

3.1.3.3 RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES ACTEURS

A la date du 30 septembre 2021, 382 acteurs ont été formés dans le domaine de l'aquaculture. Les formations ont porté sur le choix de sites, les types d'infrastructures, la gestion technique et financière des fermes, l'intégration de l'aquaculture au maraîchage et à l'agriculture, l'ostréiculture, l'alimentation des poissons, etc.

En plus du renforcement de capacités des producteurs, 7 agents de l'ANA ont bénéficié de renforcement de capacités avec le soutien de la Corée du Sud et d'une association américaine qui a organisé une formation technique au Ghana sur l'aquaculture.

3.1.3.4 RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES AQUACOLES DE PRODUCTION

Pour développer, de façon participative et durable la filière aquacole, l'ANA a augmenté les capacités de production existantes afin d'assurer une exploitation optimale des infrastructures aquacoles. Ainsi, en termes de réalisations, on peut noter :

- » la réhabilitation de la station de production de Matam ;
- » les travaux en cours de finalisation du pôle aquacole de Thiemping ;
- » l'aménagement en cours de 15 fermes aquacoles dans le cadre du projet DRIARS ;
- » la réception des fermes aquacoles de Santhiou Bera et de Tella Yargouye ;
- » la réalisation en cours de deux hangars de 450 m² et de 300 m² à Bokhol pour abriter une unité industrielle de fabrication d'aliment de poisson (avec une capacité de production d'une tonne par heure).



Ferme aquacole

3.1.3.5 EMPOISSONNEMENT DE FERMES

Au total, l'ANA a réalisé l'empoissonnement de 108 fermes piscicoles à travers le territoire national grâce aux alevins produits au niveau des écloséries et stations de production.

3.1.3.6 PROSPECTION DE SITES

Des missions de prospection technique de sites ont permis de visiter 152 sites au niveau national sur demande de promoteurs.

3.1.3.7 VALORISATION DES BASSINS DE RÉTENTION

Dans le cadre de sa stratégie d'encadrement des producteurs et de son programme de valorisation des bassins de rétention par la pisciculture, l'ANA a repeuplé les bassins de rétention de Sébi Ponty, Belvédère et Mont Rolland. Elle apporte un appui dans le cadre du suivi de ces bassins pour encadrer les activités de pêche.

3.1.3.8 ACCÈS À L'ALIMENT DE POISSON

La fabrique d'aliment de Ndiar acquise depuis 2018 et qui n'a pas été fonctionnelle, a été réinstallée et testée pour une mise en service effective. En plus de cette unité, une autre de plus grande capacité est en cours d'acquisition et d'installation à Bokhol, département de Dagana. Les hangars qui doivent abriter l'unité sont déjà réceptionnés.

3.1.3.9 PRODUCTION AQUACOLE

En fin octobre 2021, une quantité de 6 372 000 alevins a été produite au niveau des stations et écloséries, ce qui a permis d'empoissonner 108 fermes piscicoles. Cette production a été obtenue grâce aussi aux écloséries privées (SIA de Saint-Louis, FAITS de Thiès, FPAM de Cayar, CRAMS de Mbodiène, etc.,) appuyées et encadrées par l'ANA.

A cette date, la production aquacole s'élève à 1 236,5 tonnes.

3.1.3.10 DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS ET COOPÉRATION EN AQUACULTURE

Pour atteindre les objectifs fixés en matière d'aquaculture, les actions de développement des partenariats et de la coopération ont été renforcées. Ainsi, les activités prévues dans le cadre de projets de partenariat avec le PROVALE CV,



Unité de fabrication d'aliment de poisson



Signature de la convention Aquapôle MPEM-BOS/PSE-DER/FJ-OLAC

le DRIARS et le CSE ont été poursuivies au niveau national. En plus de ces projets, on note :

- » **Le Projet de gestion des ressources naturelles au Sénégal (PGRN)**, prévoit la mise en place de 8 pôles aquacoles dans 8 régions, le renforcement des compétences techniques et d'intervention des acteurs et la mise en place des conditions d'attraction des investissements privés. En termes d'avancées on peut noter le lancement des AMI relatifs à l'étude de faisabilité technique et socio-économique pour la mise en place de pôles aquacoles dans 4 régions et l'étude de marché des produits aquacoles ;
- » **Le Projet de réalisation d'un pôle aquacole à Mballacadio**. Il est prévu dans le cadre de l'Agropole Centre un pôle aquacole dans la région de Fatick. Ainsi, l'Agence de Coopération Belge (ENABEL) a mis à la disposition de l'ANA un budget pour réaliser des ouvrages de base (voirie, canaux d'alimentation et de drainage des eaux d'élevage, ligne électrique, bâtiment administratif, études technique, environnementale et sociale...) pour accueillir de petites et moyennes entreprises aquacoles locales et d'investisseurs privés étrangers comme nationaux. Une demande pour l'affectation de 67 ha dans la commune de Mballacadio précisément à Niamdiarokh pour abriter le pôle aquacole a été faite. Ce pôle aquacole, sera composé de :
 - un module de pisciculture et d'aquaponie sur 20 ha ;
 - un module de production de spiruline sur 25 ha ;
 - un volet de pisciculture intégrée au maraîchage sur 10 ha ;
 - un module d'incubation de PME locales sur 5 ha ;
 - une zone de lagunage sur 7 ha.
- » **Le Projet de pisciculture intégrée au maraîchage et à l'arboriculture** dans la région de Thiès avec la Fondation VEOLIA qui prévoit l'implantation de 2 fermes modèles (pisciculture/maraîchage) avec comme bénéficiaires des GIE de femmes visant leur autonomisation.

Toujours dans le cadre de la coopération, on peut ajouter la recherche de partenariat avec des institutions comme la FAO et les Ambassades des pays avec lesquels le Sénégal a de solides liens de coopération notamment le Royaume du Maroc, Israël, la Corée du sud, la Chine et la Thaïlande.

3.1.3.11 ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE AU SÉNÉGAL (PSDA) 2022-2026

Dans son nouveau plan stratégique, l'ANA a pour ambition d'atteindre une production de 12 600 tonnes de produits aquacoles en 2026. Pour y arriver, 3 axes sont identifiés : (1) Attraction d'investissements privés, (2) Renforcement des compétences et (3) Développement d'infrastructures aquacoles.

3.2 PROGRAMME « ÉCONOMIE MARITIME »

3.2.1 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET DU TRANSPORT FLUVIOMARITIME

Tout en assurant le désenclavement des régions naturelles du Sine-Saloum et de la Casamance, la modernisation de la Marine marchande vise également l'amélioration des services du transport fluviomaritime, à travers la mise en place d'infrastructures et d'équipements maritimes. Cela se fera en adéquation avec les besoins de mobilité des personnes et des biens nécessaires au développement économique et social des régions concernées afin de contribuer à la politique d'équité territoriale définie par le Chef de l'État dans le PSE. Les principales activités réalisées sont les suivantes :

1. Assistance et promotion des chargeurs ;
2. Exploitation des navires de transport ;
3. Élaboration de la stratégie nationale portuaire ;
4. Mise en œuvre de la deuxième phase du projet d'infrastructures et d'équipements maritimes (MIEP2) ;
5. Poursuite du projet ORIO de développement du Port de Ziguinchor ;
6. Mise en œuvre du projet du Port minéralier et vraquier de Bargny-Sendou ;
7. Dragage de la brèche de Saint-Louis ;
8. Projet de renforcement de la liaison maritime Dakar-Gorée ;
9. Études de faisabilité du projet de désenclavement par voies fluviomaritimes de la région naturelle du Sine-Saloum ;
10. Projet de Gestion des flux de camions et digitalisation des accès ;
11. Le Port Multifonction de Ndayane ;
12. Projet de Réhabilitation de la voirie ;
13. Projet de Réhabilitation du Môle 3.



Portiques au PAD

Assistance et promotion des chargeurs

Le COSEC a mis en place une série de stratégies afin d'assurer la continuité et la relance de ses missions, notamment celle de promotion et d'assistance aux opérateurs économiques du pays. Ainsi, pour soutenir les opérateurs économiques à dépasser les frontières et booster leurs activités économiques, le COSEC s'est lancé dans l'élaboration d'un nouveau concept basé sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : les Expositions Virtuelles Permanentes dénommées (EVP), vitrine de l'activité économique des Chargeurs du Sénégal.

L'objectif visé est de permettre aux exportateurs, aux importateurs, aux Toutes Petites Entreprises (TPE), aux artisans et à tous ceux qui contribuent au PIB national, de relancer leurs activités et de commercer avec l'Afrique et le reste du monde.

Le COSEC a également réalisé les activités suivantes :

- » le développement de la plateforme TRACE (Traitement des Réclamations des Avis des Chargeurs Entrepreneurs) ;
- » la construction de l'aire de transformation des produits halieutiques de Tann à JOAL ;
- » l'Acquisition des séchoirs solaires à Mballing ;
- » la construction en cours d'entrepôts à Rufisque.

Exploitation des navires de transport



Les sister ships AGUENE et DIAMBOGNE

Le COSAMA gère la Liaison maritime Dakar-Ziguinchor dans les meilleures conditions de sécurité, de sûreté et de confort avec une flotte composée de trois navires à passagers (ALINE SITOË DIATTA, AGUENE et DIAMBOGNE) et deux navires de fret (DIOGUE et DJILOR).

Au titre de l'exploitation des navires sur la période de janvier à septembre 2021, le COSAMA a réalisé les résultats suivants :

- » les navires à passagers ont effectué globalement 199 voyages, transporté 35 958 passagers et acheminé 22 368 tonnes de marchandises sur la Liaison maritime Dakar - Ziguinchor ;
- » les navires de fret d'une capacité d'emport totale de 7 000 tonnes, dans le cadre de la campagne d'anacarde 2021, ont transporté 65 833,961 tonnes de noix de cajou pour une valeur commerciale à l'export de 39 499 800 000 francs CFA.

Élaboration de la stratégie nationale portuaire

L'objectif de la stratégie nationale pour le renforcement de la plateforme portuaire du Sénégal est d'ériger une plateforme portuaire performante à même de faire du Sénégal un hub logistique maritime international capable de soutenir la croissance économique qui sera induite par la mise en œuvre du PSE.

Cette stratégie sera un outil devant permettre de planifier, coordonner, rationaliser et guider les investissements dans le secteur maritime, en fonction de l'évolution de l'environnement socio-économique du pays.

De façon plus spécifique, la stratégie orientera le plan d'aménagement et de renforcement de la plateforme portuaire du Sénégal prenant en compte :

- » le diagnostic détaillé et l'état des lieux du secteur portuaire sénégalais et l'identification des besoins des acteurs, notamment les prévisions de trafic y compris le commerce de transit vers les pays sans littoral (Mali), mais également les services connexes ;
- » l'analyse et la définition de la stratégie à travers la proposition des options pour le renforcement de la plateforme portuaire du Sénégal (commerce, pêche, plaisance, base logistique, passagers, hydrocarbures, ports secs, réparation navale et autres services portuaires etc.) ;
- » le programme de dragage, d'aménagement et d'entretien des voies navigables du Sénégal, particulièrement les fleuves (Sénégal, Saloum, Casamance) ;
- » les interconnexions routières et ferroviaires nécessaires au développement de la plateforme portuaire ;
- » l'estimation des coûts, l'analyse multicritère et les évaluations financière et économique de chaque projet ;
- » le cadre juridique et institutionnel de la gouvernance du secteur portuaire avec une répartition des fonctions de régulateur, d'autorité portuaire et d'opérateur ;
- » le Plan d'action stratégique qui comprend un programme d'investissement prioritaire, un calendrier de mise en œuvre et des indicateurs de rendement.

Ladite stratégie est en cours d'élaboration par un cabinet international pluridisciplinaire.

Le processus est engagé avec l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant sur la plateforme portuaire et les ateliers de partage et d'information se tiennent régulièrement sous l'autorité du Département et la coordination confiée à l'ANAM, Autorité nationale maritime déléguée.

Le rapport final est attendu en janvier 2022 et devra être approuvé par le Chef de l'Etat afin de permettre la mise en œuvre du plan d'action qui sera adopté.

Mise en œuvre de la deuxième phase du Projet d'Infrastructures et d'Équipements Maritimes (MIEP2)

La batterie de dragues, construite en Corée, a été officiellement réceptionnée au port de Kaolack, le 20 janvier 2019. Il s'agit :

- » 01 drague baptisée LE SALOUM,
- » 02 barges dénommées MBOSSSE et LAGA NDONG,
- » 02 remorqueurs : LE NIOMBATO et BETTENTY.

Le coût des cinq (05) navires est de 42.130.000 USD, soit environ 23.512.750.000 FCFA. Cette composante du projet est réalisée à hauteur de 100%. La procédure de choix de l'exploitant est engagée avec comme orientation la sélection d'un partenaire technique devant, in fine, exploiter le matériel à travers une société.

Les travaux du terminal pétrolier, deuxième composante du projet, d'un montant de 38.360.000 USD, sont réalisés à hauteur de 99,5 %.

Plusieurs entreprises ont soumis des manifestations d'intérêt pour l'exploitation de la batterie de dragues et du terminal pétrolier.



La batterie de dragues

Projet ORIO de développement du port de Ziguinchor

Ce projet financé conjointement par l'État du Sénégal et les Pays-Bas à hauteur de 23 milliards FCFA se structure autour des composantes suivantes :

- » le Dragage et le balisage des voies navigables du fleuve Casamance : réalisés avec un chenal de navigation dont la profondeur est passée de 3,20 mètres à 7,5 mètres. Les sondages bathymétriques sont régulièrement réalisés pour assurer un suivi de la voie navigable. La première campagne de dragage d'entretien a eu lieu du 16 avril au 15 mai 2018. Tenant compte du niveau d'ensablement et sur la base de sondages bathymétriques, la deuxième campagne de dragage d'entretien a été effectuée entre mars et avril 2020. Le prochain sondage est prévu en fin d'année 2021. La réalisation de cette composante a permis d'améliorer la navigabilité sur le fleuve Casamance et l'acheminement des produits à partir du port de Ziguinchor, notamment l'anacarde dont la campagne 2021 a atteint un record de 80.000 tonnes ;
- » la construction du nouveau port de pêche de Boudody : le port a été inauguré, le 01 mai 2021, par Monsieur Alioune NDOYE, Ministre des Pêches et de l'Économie maritime, en présence de Madame de l'Ambassadeur des Pays Bas au Sénégal. Il a été mis en service à travers un comité de gestion provisoire placé sous l'autorité du Gouverneur de région. Concernant la gestion et l'exploitation définitive du Port de Pêche, l'option est attendue de la stratégie nationale portuaire qui indiquera les variantes de gestion des ports non autonomes ou réalisés en partenariat public privé;
- » le port de commerce de Ziguinchor : il est prévu, une réhabilitation et une extension pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans le développement économique de la région naturelle de la Casamance. L'entreprise NGE a été choisie à l'issue d'un appel d'offres et les travaux devront démarrer durant le quatrième trimestre 2021. En ce qui concerne le mode de gestion du port de commerce, l'option est également suspendue aux recommandations de la stratégie nationale portuaire.

Programme spécial îles : Projet de désenclavement interne par voies fluviomaritimes des régions naturelles de la Casamance et du Sine Saloum

L'objectif de ce programme est de mettre en place un réseau de transport fluviomaritime afin d'améliorer la circulation des personnes et des biens dans les zones enclavées des régions naturelles du Sine-Saloum et de la Casamance.

Dans le concept, il s'agit d'identifier les liaisons intérieures à desservir, d'aménager les voies navigables (dragage), de concevoir et de construire les navires adaptés ainsi que les ouvrages d'accostage sécurisés pour garantir une meilleure mobilité des populations insulaires.

Tenant compte de l'envergure du programme, il a été décidé de procéder à un phasage du programme en se focalisant, dans un premier temps, sur la région naturelle du Sine-Saloum. La région naturelle de la Casamance sera prise en compte dans la seconde phase, avec le même format.

Ses principales composantes se présentent comme suit :

- » l'acquisition de navires à passagers et des barges à faible tirant d'eau adaptés, pour le transport fluviomaritime des personnes et des marchandises ;
- » la construction d'ouvrages d'accostage, de gares maritimes et hangars de stockage ;
- » le dragage et balisage de l'ensemble des voies navigables sur les liaisons retenues, avec un dispositif pour assurer la sécurité de la navigation ;
- » la mise en place d'un plan de formation et de réparation navale initiale et continue pour les acteurs intervenant dans le transport fluviomaritime (Construction d'un Centre de Formation, définition des programmes, recrutement et formation des formateurs etc.), avec des ateliers pour la réparation des navires ;
- » la mise en place d'un mode de gestion et d'exploitation du réseau de transport fluviomaritime (le modèle de délégation de service public).

A cet égard, une réunion du Comité Régional de Développement (CRD) s'est tenue, le jeudi 18 mars 2021, au Conseil départemental de Fatick, sous la présidence du Gouverneur de la région, avec la participation de l'ensemble des parties prenantes, aux fins d'approuver le périmètre du projet.

Les études de faisabilité sont en cours de finalisation grâce à la coopération coréenne (K-EXIM-BANK) qui en assure le financement, sous forme de don.

Dans ce cadre, le groupement constitué des Cabinets (KR Engineering, Dohwa Engineering, Korea Institute of Aids to Navigation), chargé par K-EXIM BANK de mener lesdites études de faisabilité, a effectué une mission au Sénégal, du 23 mai au 10 juin 2021, avec la participation de l'ANAM et l'appui du Service régional des Pêches de Fatick.

La mission a permis de définir le périmètre du projet et d'identifier les contraintes des sites retenues. Les données techniques collectées pendant cette mission sont complétées par des études géotechniques des sites du projet et des sondages bathymétriques des voies navigables, réalisées du 23 juin au 12 juillet 2021, en vue de la finalisation des études.

Dans le cadre d'une démarche inclusive, le MPEM a associé le PUDC, le PUMA, l'ASER et l'OFOR, en vue de coordonner et de mutualiser les interventions.

Initialement attendu en fin septembre 2021, le dépôt du rapport de l'étude de faisabilité est reporté en fin décembre à la demande de la partie coréenne. Dès lors, les étapes suivantes sont redéfinies pour s'adapter à cette nouvelle situation :

- » la finalisation des études de faisabilité ;
- » la réunion avec toutes les parties prenantes pour valider les études de faisabilité et définir le mode de gestion des ouvrages et équipements qui seront acquis dans le cadre du projet ;
- » la maîtrise foncière des assiettes devant accueillir les infrastructures dans les différents sites du projet, avec une prévision de paiement des impenses ;
- » la négociation avec les partenaires au développement, notamment la République de Corée, à travers la K-EXIM Bank chargée de la gestion des fonds coréens de coopération pour le développement économique (EDCF), avant fin 2021.

Le début de la mise en œuvre du projet est prévu en 2022.

Projet de modernisation du parc piroguier

La pêche artisanale est la pêche la plus pratiquée au Sénégal et dans la sous-région. Malgré son aspect attractif, cette méthode de pêche est confrontée aux limites des pirogues en bois.

Pour rendre plus performant ce secteur, un important programme de modernisation du parc piroguier a été initié. Le projet consiste à remplacer le parc piroguier en bois par des embarcations modernes en fibre de verre.



Pirogues en fibre de verre

A cela s'ajoute, la nécessité de renforcer nos moyens de transport, de contrôle et de surveillance par la construction de petites unités navales.

Dans cette dynamique, la SIRN a noué des contrats avec des partenaires stratégiques pour la construction de pirogues selon l'arrêté du 20 Juin 2018 du Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime, portant sur les normes de fabrication et de sécurité applicables aux embarcations en fibre de verre.

L'objectif majeur est de produire des pirogues dont les tailles varient entre 8.5 et 10 mètres et des bateaux semi-industriels afin de permettre aux acteurs de bénéficier de pirogues modernes dans les meilleures conditions financières.

Projet de renforcement de la liaison maritime DAKAR-GORÉE

Le projet de renforcement de la Liaison Maritime Dakar-Gorée (LMDG) entre dans le cadre de la coopération avec la Corée du Sud, pour le renforcement de la sécurité de la desserte. Initialement, le projet a été configuré comme suit :

- » l'acquisition de moyens navals composés de deux (02) navires à passagers en acier de 350 places avec un espace VIP ;
- » l'acquisition d'une vedette multiservice ;
- » la construction d'une gare maritime à Gorée ;
- » la réhabilitation du quai d'accostage de Gorée, avec des grilles de protection ;
- » la construction d'un bâtiment administratif équipé d'une salle des opérations pour la surveillance de la navigation maritime autour de Dakar.

Cependant, face aux difficultés liées au défaut d'espace et au statut de patrimoine universelle de l'île mémoire, le projet a été redimensionné pour se limiter aux deux (2) navires à passagers et la réhabilitation/reconstruction du quai de Gorée.

Le Ministère de l'Économie du Plan et de la Coopération a engagé les discussions techniques avec la partie coréenne suite à l'acceptation de la requête de financement et la finalisation des études de faisabilité.

A cet égard, il convient de signaler l'urgence d'intervenir suite à l'effondrement d'une partie de l'ouvrage accentuant les problèmes de sécurité des navires et des passagers. Des travaux sommaires et provisoires sont envisagés avant le démarrage du projet en 2022.

Projet de construction du port minéralier et vraquier de BARGNY-SENDOU (POMB)

Le projet de construction du port minéralier et vraquier de Bargny-Sendou (POMB) a pour objectif global d'accompagner l'émergence du Sénégal, en agissant sur le levier du sous-secteur des transports maritimes par l'acheminement facile et rapide, en grande quantité, des produits. La construction de ce port permet à notre pays d'offrir au commerce maritime international des capacités d'accueil adaptées au gigantisme des navires de dernière génération avec des tirants d'eau de -14 mètres pour le quai des produits secs (Minerais et autres,...) et un quai des produits liquides de -16 mètres (Hydrocarbures).

Le projet est en cours de réalisation avec la Société Sénégal Minergy Port (SMP). Son coût est estimé à 520 millions de dollars, soit 288 milliards FCFA. Depuis la pose de la première pierre le 27 novembre 2017, les travaux avancent de manière satisfaisante.

L'avancement du projet, évalué à 65% à ce jour, se présente comme suit :

- » TERMINAL SEC :
 - Ouvrages maritimes : la digue est finalisée, 1485 ml de jetée sont déjà réalisés (la réception provisoire faite en 2021).
 - Ouvrages terrestres : zone de stockage du charbon et Phosphate (les ouvrages de génie civil sont réalisés à 70%).
- » TERMINAL LIQUIDE : la livraison est prévue au courant de 2021.
 - Les travaux de génie civil sont en cours avec un taux d'avancement de 70%.
 - L'assemblage des cuves pour le stockage des hydrocarbures est en cours de réalisation (Montage, Soudure, ...) avec un taux d'avancement de 85 % pour deux dépôts.
- » ZONE INDUSTRIELLE
 - Céréaliers et oléagineux : les travaux de génie civil pour les silos sont exécutés à 85% ;
 - Miniers et minéraliers : les travaux de génie civil des hangars de stockage sont en cours avec un taux de 20%.

Projet de stabilisation de la brèche de Saint-Louis

Dans le cadre des mesures d'urgence issues des rapports des experts envoyés par le Royaume des Pays-Bas, il a été préconisé le dragage et le balisage de l'embouchure et du chenal navigable.

Suite aux manquements de la première entreprise choisie par appel d'offres international, le marché a été résilié et réattribué. Les travaux ont effectivement redémarré, depuis le 15 août 2021, par le dragage qui sera suivi du balisage

de la brèche afin de soulager les acteurs de la pêche artisanale de Saint-Louis. Le montant du nouveau contrat est de 8.209.806.147,66 FCFA.

Les résultats d'étapes sont jugés satisfaisants avec la participation des pêcheurs à la sécurisation de la zone aux côtés des administrations compétentes sous la coordination du Gouverneur de région.

Prévus désormais sur cinq mois et demi, les travaux devront s'achever en fin janvier 2022.

Démarrage des activités de Senegal Supply Base

Dans le cadre de la définition de la Stratégie Nationale de support au développement des projets pétroliers en mer, le PAD a décidé de concéder une partie de son domaine portuaire en vue de développer et d'exploiter un Terminal de supports logistiques aux activités pétrolières et gazières offshore ou base logistique pétrolière.

Le Périmètre concédé comporte les terrains, ouvrages et équipements suivants :

- » un terre-plein de trois (3) ha ;
- » un quai de 300 m de longueur avec une profondeur de - 10 m, équipé de bollards ;
- » une desserte d'accès et de sortie ;
- » un espace de 5000 m² pour Haliburton producteur principal de l'intrant nécessaire ; à l'exploration pétrolière de Woodside (Centrale à boue active).

A cet effet, une convention de concession reliant le PAD et l'opérateur a été signée. La société concessionnaire (COSENI) est une personne morale de droit sénégalais détenue à 90% par le Consortium, composé du privé sénégalais et à 10% par le Concédant le PAD. Les activités de l'opérateur ont officiellement démarré le 1er avril 2021 après prise de possession de la concession. Les agréments sont en cours de régularisation et un ticket d'entrée de un milliard FCFA TTC a été versé au PAD.

Projet de Gestion des flux de camions et digitalisation des accès

Ce projet a pour objectif d'automatiser les accès du Port à travers un système intelligent de gestion des flux de camions afin de le rendre fluide.

Le nouveau parking d'attente de camions, situé sur la Rocade Fann Bel-Air couvre une superficie de 6,3 hectares. Il a nécessité un investissement de 5,3 milliards de francs et permet de recevoir 400 à 500 camions toutes les quatre (4) heures. C'est une révolution logistique pour faire face à la congestion et améliorer l'efficacité opérationnelle du port de Dakar.

Le parking d'attente a été inauguré le 19 décembre 2019 et les activités de gestion des flux de camions ont démarré le 15 septembre 2020.

Désormais, avec la gestion des flux de camions, une prise de rendez-vous est obligatoire pour rentrer dans le port. La partie Digitalisation des accès a été entamée cette année.

Le Port Multifonction de Ndayane

Le Port multifonction de Ndayane, adossé à une zone industrielle, l'un des projets phares du PSE constitue un atout pour positionner le Port comme moteur de l'émergence et acteur logistique au service des économies ouest-africaines. Ndayane pourra accueillir des navires de dernière génération et augmenter la capacité d'accueil des marchandises en termes de tonnage. Le Président de la République avait invité les ministres impliqués à prendre toutes les dispositions urgentes pour accélérer la réalisation de ce projet de grande envergure qui sera développé par l'opérateur DP World. Les négociations ont abouti à la signature de l'avenant 2 de la convention de concession avec le partenaire stratégique DP world. Il a ainsi été décidé que le Sénégal financera les Infrastructures Maritimes Communes (IMC) à travers un emprunt auprès de DP world. Sous ce rapport, les études géotechniques et bathymétriques pour la réalisation des IMC, l'EEIS et l'étude d'impact environnemental ont été réalisées.

Projet de Réhabilitation de la voirie

Depuis quelques années, le port de Dakar fait face à une situation de congestion, principalement en zone nord. Cette situation a fortement détérioré les voies de circulation à l'intérieur de la barrière douanière. Le Port Autonome de Dakar a mis en place un projet de réhabilitation de sa voirie interne pour résoudre la question de vétusté des routes. La première phase du projet a démarré en zone nord depuis le mois d'août 2019, pour un coût global de 1 900 000 000 de Francs. La première phase de ce programme, bouclée en 2020, a vu la reconstruction et l'élargissement des routes en zone nord pour un linéaire total de 2 km.

La deuxième phase qui a démarré au mois de mars 2021, quant à elle, prend en charge la reconstruction des routes



Dragage de la brèche de Saint-Louis

restantes en zone nord et au port de pêche. En zone nord, le projet doit reprendre la route de la jetée destinée au trafic export, les routes de contournement et du mole 8. Au port de pêche, il est prévu la reconstruction des bandes bord à quai des postes 101, 102, 103, 104 et 105 et le renforcement de toutes les routes. Les contraintes d'exploitation portuaire ont fait que l'avancement des travaux est estimé à 25%.

Au terme de la phase 2 du projet, toute la voirie portuaire et les bandes bord à quai du mole 10 seront en bon état de fonctionnement.

Projet de Mise en place d'un Guichet Unique Portuaire

L'objectif de ce projet est de mettre en place une plateforme virtuelle, seul point d'entrée (électronique), pour collecter et échanger les documents et informations exigées relativement aux formalités de passage des navires et des marchandises. Il affiche un niveau d'avancement de 36%.

Un consensus a été obtenu avec la Douane matérialisé par la signature d'un mémorandum d'entente entre les deux parties.

Projet de Réhabilitation du Môle 3

Par le biais de la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale), le Gouvernement japonais a octroyé près de 20 milliards de Francs CFA, soit 3,971 milliards de yen japonais (financement non remboursable) au PAD pour réhabiliter entièrement le mur de quai (postes 31 et 32) et les routes et terre-pleins du Môle 3 (y compris le système d'assainissement d'eaux pluviales). Il s'agit également de réhabiliter le hangar existant et construire un nouveau bloc de toilettes pour les docks. Une fois réalisée, l'infrastructure permettra de rendre les conditions de manutention des marchandises efficaces, sécuritaires et salubres au Môle 3, contribuant ainsi à stabiliser la logistique de transit vers le Mali. Le contrat a été signé le 11 janvier 2019, les travaux sur site ont été lancés le 4 juillet 2019 et devaient être achevés le 31 mai 2021, soit une durée de vingt-neuf (29) mois. Cependant, la pandémie liée à la Covid-19 a entraîné une suspension des travaux de neuf mois, pour cas de force majeure. Un amendement de prorogation de 9 mois fixe le nouveau délai au 22 février 2022. A ce jour, la première composante du projet présente un niveau de réalisation de 92%.

L'actualisation du schéma Directeur de Développement

Dans le cadre de sa prérogative de recherche de financement pour les projets portuaires, le PAD a pu, grâce au financement de l'AFD via le programme Fonds d'expertise technique et d'échange d'expérience (FEXTE), lancer l'étude pour l'actualisation du schéma directeur de développement du Port de Dakar.

La finalité de l'étude est d'assurer en permanence l'adéquation entre les infrastructures et services portuaires et les exigences du secteur maritime et portuaire en constante mutation.

A cet effet, le consultant retenu est le cabinet EUROGROUP en groupement avec Grant THORNTON Sénégal.

Initialement prévue sur sept (7) mois, la durée a été allongée à cause des incidences de la pandémie.

3.2.2 DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT MARITIME AU SÉNÉGAL

Projet de renforcement de l'enseignement maritime

Ce projet consiste au renforcement du système de formation maritime au Sénégal à travers la réhabilitation et l'extension de l'École Nationale de Formation Maritime (ENFM). Les composantes du projet sont :

- » la réhabilitation des bâtiments de l'école et la construction de bâtiments annexes ;
- » l'élaboration des programmes et modules de formation initiale et continue conformes aux standards de la convention STCW révisée ;
- » l'installation de simulateurs de navigation pont et machine ;
- » l'aménagement d'un laboratoire de langue ;
- » le renouvellement des équipements de l'unité de formation au système mondial de détresse et de sécurité maritime ;
- » la formation de formateurs à l'étranger et au Sénégal.



Visite de l'ENFM

Dans sa conception initiale, il convient de signaler que ce projet est une composante du programme de mise en place d'une académie maritime fruit de la coopération entre le Sénégal et la Pologne d'un montant global de 100 millions de dollars. Mais un phasage a été opéré pour permettre à notre pays de disposer d'une masse critique de personnel navigant qualifié avant le démarrage de l'exploitation des ressources pétrogazières offshore, afin de tirer le meilleur profit de la politique de contenu local définie par le Chef de l'État.

L'étude technique sommaire présentée par la partie polonaise pour un coût de 25 millions de dollars est finalisée et transmise au Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération qui est en attente de l'arrivée d'une délégation polonaise aux fins de la signature de la convention de financement.

Formation maritime

Sur le plan de la formation, au titre de l'année académique 2020/2021, 191 élèves ont passé les examens de fin d'études de l'École Nationale de Formation Maritime. Cent quatre-vingt-huit (188) ont été déclarés définitivement admis, soit un taux de réussite de 98,42%, 03 sont autorisés à passer la deuxième session.

L'ENFM a mis en place une filière Hydrocarbure pour la formation du personnel embarqué à bord des unités navales. Aussi, l'école s'est-elle engagée à réviser ses référentiels pour relever les défis de la formation conformément aux amendements de Manille 2010.

A cela s'ajoute les efforts dans la conservation du label qualité par la réduction du nombre de processus et du passage de ISO 900 version 2000 à ISO 9001 version 2015.

En complément de la formation initiale, des stages de formations maritimes ont été organisés sous la supervision des services compétents de l'ANAM. Vingt-trois (23) stages ont été organisés et supervisés par la Direction des Gens de Mer (DGM) pour un effectif total de 510 marins, compte non tenu de la formation destinée aux nouveaux inscrits.



Le MPEM dans la salle de simulation de l'ENFM

4. PROJET DE BUDGET POUR L'ANNÉE 2022

Le projet de budget 2022 du Ministère des pêches et de l'économie maritimes éleve à 43 537 817 489 FCFA en Crédits de Paiement (CP) contre 50 194 418 013 FCFA en 2021, soit une baisse de 6 656 600 524 FCFA en valeur absolue et 13% en valeur relative.

Ce budget est constitué de ressources externes pour un montant de 17 126 297 237 FCFA contre 21 113 990 687 FCFA en 2021 et de ressources internes pour un montant de 26 411 520 252 FCFA contre 29 080 427 326 FCFA en 2021. La baisse notée sur les ressources internes est due au paiement de la dernière échéance du patrouilleur en haute mer en 2021. Quant aux ressources externes, la baisse s'explique par la diminution des budgets alloués au projet de réhabilitation du môle 3 du PAD, 4 000 000 000 FCFA contre 5 000 000 000 FCFA en 2021 et au projet de Mise en Place d'Infrastructures Portuaires (MIEPII), 500 000 000 FCFA contre 6 000 000 000 FCFA en 2021.

RÉPARTITION DU BUDGET DE 2022 PAR PROGRAMME

Programmes	Montants AE (FCFA)	Montants CP (FCFA)	Pourcentage CP
Pilotage, coordination et gestion administrative	1 051 338 423	1 051 338 423	2,4%
Pêche et aquaculture	25 705 719 854	15 228 535 990	35%
Économie maritime	93 576 356 526	25 757 943 076	59,2%
CEPIA	1 500 000 000	1 500 000 000	3,4%
Total	121 833 414 803	43 537 817 489	100%

La répartition par programme se présente comme suit :

4.1 PROGRAMME « PÊCHE ET AQUACULTURE »

Le budget alloué au programme « Pêche et Aquaculture » est de 15 228 535 990 FCFA en CP pour l'année 2022, soit 35% du budget global. Cette allocation est constituée de ressources externes pour un montant de 5 940 210 687 FCFA et de ressources internes pour un montant de 9 288 325 303 FCFA. Comparé à l'année 2021, le budget du programme « Pêche et Aquaculture » a augmenté de 234 735 575 FCFA. Cette hausse s'explique principalement par l'allocation budgétaire pour le projet de construction d'un laboratoire d'analyse des produits de la pêche.

Par catégorie de dépense, la répartition de l'enveloppe est présentée dans le tableau ci-après.

Catégorie de dépense	Montants AE (FCFA)	Montants CP (FCFA)	Pourcentage CP
Dépenses de personnel	902 295 000	902 295 000	6%
Biens et Services	455 284 887	455 284 887	3%
Transferts Courants	2 134 745 416	2 134 745 416	14%
Investissements exécutés par l'État	20 213 394 551	9 736 210 687	64%
Transferts en capital	2 000 000 000	2 000 000 000	13%
Total	25 705 719 854	15 228 535 990	100%

4.1.1 DÉPENSES DE PERSONNEL

Elles s'élèvent à 902 295 000 FCFA. Ces charges concernent un total de 241 fonctionnaires ou agents de l'État.

4.1.2 ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES

Les dépenses de « biens et services », d'un montant de 455 284 887 FCFA, sont essentiellement composées des dépenses de fonctionnement hors personnel des structures suivantes : la Direction des Pêches Maritimes, la Direction des Industries de Transformation de la Pêche, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches, la Direction de la Pêche Continentale, la Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins, le Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture, les services déconcentrés (Services régionaux et départementaux, Postes de contrôle, etc.).

4.1.3 TRANSFERTS COURANTS

Les transferts courants du programme « Pêche et aquaculture » s'élèvent à 2 134 745 416 FCFA et sont constitués de la subvention de l'ANA (1 920 745 416 FCFA), la bourse des étudiants du CNFTP (14 000 000 FCFA), le suivi de la ressource halieutique (100 000 000 FCFA), le fonds de redéploiement industriel (100 000 000 FCFA).

4.1.4 INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Une dotation budgétaire de 9 736 210 687 FCFA est prévue en crédits de paiement pour la mise en œuvre des investissements exécutés par l'État sur ressources internes et ressources externes. Les ressources internes s'élèvent à 3 796 000 000 FCFA. Quant aux financements extérieurs, elles s'élèvent à 5 940 210 687 FCFA.

Ces dépenses portent sur les projets et programmes suivants :

- » aires de transformation (création de trois pôles et d'autres infrastructures et équipement de pêche maritime) de 1 270 000 000 FCFA ;
- » le programme de développement de la pêche continentale pour un montant de 200 000 000 FCFA ;
- » le projet chaîne de froid phase 2 pour un montant de 3 363 990 687 FCFA ;
- » les travaux de réhabilitation des six vedettes (refonte) pour un montant de 1 500 000 000 FCFA ;
- » le projet de développement de la pêche artisanale pour un montant de 376 000 000 FCFA ;
- » le projet de construction du complexe frigorifique de Hann pour un montant de 1 826 220 000 FCFA ;
- » le projet de construction d'un laboratoire d'analyse des produits de la pêche pour un montant de 200 000 000 FCFA ;
- » le projet d'acquisition de camions frigorifiques pour un montant de 1 000 000 000 FCFA.

4.1.5 TRANSFERTS EN CAPITAL

Ils s'élèvent à 2 000 000 000 FCFA, sur ressources internes.

Ces crédits sont destinés à la mise en œuvre du projet de motorisation des pirogues pour un montant de 2 000 000 000 FCFA.

4.2 PROGRAMME « ÉCONOMIE MARITIME »

Le budget alloué au programme « Économie maritime » s'élève à 25 757 943 076 FCFA en CP pour l'année 2022, soit 59,2% du budget global. Il est constitué de ressources externes pour un montant de 14 571 856 526 FCFA et de ressources internes pour un montant de 11 186 086 550 FCFA. Comparé à la situation de 2021, le budget alloué à ce programme a connu une baisse de 6 994 113 540 FCFA, soit 21% en valeur relative. Cette baisse s'explique notamment par la diminution des ressources externes du projet de développement du port de Ziguinchor (ORIO) et l'apurement des échéances de paiement du patrouilleur en haute en 2021.

Par catégorie de dépense, la répartition de l'enveloppe est présentée dans le tableau ci-après.

Catégorie de dépense	Montants AE (FCFA)	Montants CP (FCFA)	Pourcentage CP
Dépenses de personnel	23 163 000	23 163 000	0,1%
Biens et Services	50 754 226	50 754 226	0,2%
Transferts Courants	8 227 939 300	8 227 939 300	31,9%
Investissements exécutés par l'État	84 824 500 000	17 006 086 550	66,0%
Transferts en capital	450 000 000	450 000 000	1,7%
Total	93 576 356 526	25 757 943 076	100%

4.2.1 DÉPENSES DE PERSONNEL

Elles s'élèvent à 23 163 000 FCFA. Ces charges concernent un total de 06 fonctionnaires et agents de l'État.

4.2.2 ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES

Les dépenses de biens et services », d'un montant de 50 754 226 FCFA sont essentiellement composées des crédits de fonctionnement hors personnel des structures suivantes : la Direction des Infrastructures Portuaires et l'École Nationale de Formation Maritime (ENFM).

4.2.3 TRANSFERTS COURANTS

Les transferts courants du programme s'élèvent à 8 227 939 300 FCFA et sont constitués des subventions pour le fonctionnement de l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (950 000 000 FCFA), du Conseil Sénégalais des Chargeurs (3 000 000 000 FCFA), du Consortium Sénégalais des Activités Maritimes (3 966 299 300 FCFA), de la Société des Infrastructures de Réparation Navale (300 000 000 FCFA) et des bourses et allocations des étudiants de l'ENFM (11 640 000 FCFA).

4.2.4 INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

Une dotation budgétaire de 17 006 086 550 FCFA est prévue pour la mise en œuvre des dépenses d'investissements exécutés par l'État sur ressources internes et externes. Les ressources internes s'élèvent à 5 820 000 000 FCFA. Quant aux financements extérieurs, ils s'élèvent à 11 186 086 550 FCFA.

Ces dépenses portent sur les projets et programmes suivants :

- » le projet de développement du port de Ziguinchor (ORIO) pour un montant de 6 686 086 550 FCFA en ressources externes ;
- » le projet de mise en place d'Infrastructures portuaires (MIEP 2) pour un montant de 500 000 000 FCFA en ressources externes;
- » la sécurisation de la brèche de Saint Louis pour un montant de 5 820 000 000 FCFA ;
- » le projet de réhabilitation du môle 3 du Port Autonome de Dakar pour un montant de 4 000 000 000 FCFA.

4.2.5 TRANSFERTS EN CAPITAL

Elles s'élèvent à 450 000 000 FCFA, sur ressources internes. 2/5 de ces ressources soit 200 000 000 FCFA sont prévues pour prendre en charge les contreparties des projets ORIO et MIEP2 pour 100 000 000 FCFA chacun. A cela s'ajoute le projet de modernisation du parc piroguier pour un montant de 250 000 000 FCFA.

4.3 PROGRAMME « PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE »

Le programme « Pilotage, coordination et gestion administrative » est le programme support du Département. Pour l'année 2022, un budget de 1 051 338 423 FCFA en CP est consacré à ce programme, soit 2,4% du budget global, entièrement constitué de ressources internes.

Par catégorie de dépense, la répartition de l'enveloppe est présentée dans le tableau ci-après.

Catégorie de dépense	Montants AE (FCFA)	Montants CP (FCFA)	Pourcentage CP
Dépenses de personnel	271 404 000	271 404 000	26%
Biens et Services	136 480 162	136 480 162	13%
Transferts Courants	401 454 261	401 454 261	38%
Investissements exécutés par l'État	242 000 000	242 000 000	23%
Transferts en capital	-	-	-
Total	1 051 338 423	1 051 338 423	100%

Dépenses de personnel

Elles s'élèvent à 271 404 000 FCFA. Ces charges concernent un total de 66 fonctionnaires ou agents de l'État.

4.3.1 ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES

Les dépenses de « biens et services », d'un montant de 136 480 162 FCFA sont essentiellement composées des dépenses de fonctionnement hors personnel des directions et services suivants : le Cabinet, la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement, l'Inspection interne, la Cellule d'Études et de Planification, la Cellule de Passation des Marchés et la Cellule Genre et Équité.

4.3.2 INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

une dotation budgétaire de 242 000 000 FCFA est prévue pour la mise en œuvre des dépenses d'investissements exécutés par l'État sur ressources internes.

Ces crédits sont destinés à la mise en œuvre du projet de réhabilitation, de construction et d'équipement des services régionaux d'un montant de 242 000 000 FCFA.

4.4 PROGRAMME « CST/CAISSE D'ENCOURAGEMENT À LA PÊCHE ET À SES INDUSTRIES ANNEXES (CEPIA) »

Le budget alloué au programme « CST/CEPIA » est de 1 500 000 000 FCFA en CP pour l'année 2022. Les ressources de la CEPIA sont des ressources propres qui proviennent principalement des produits de certaines redevances et amendes. Il s'agit notamment des ressources provenant des licences de pêche accordées aux navires, des amendes, des transactions, des saisies ou confiscations prononcées en matière de pêche, des cartes professionnelles délivrées aux mareyeurs et des permis de pêche artisanale.

Par catégorie de dépense, la répartition de l'enveloppe est présentée dans le tableau ci-après.

Catégorie de dépense	Montants AE (FCFA)	Montants CP (FCFA)	Pourcentage CP
Dépenses de personnel	515 000 000	515 000 000	34%
Biens et Services	197 500 000	197 500 000	13%
Transferts Courants	390 000 000	390 000 000	26%
Investissements exécutés par l'État	397 500 000	397 500 000	27%
Transferts en capital			
Total	1 500 000 000	1 500 000 000	100%

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG,
Bâtiment D, 1er Arrondissement, DIAMNIADIO.

DAKAR - SÉNÉGAL

Téléphone: (+221) 33 849 84 40

Email: contact@mpem.gouv.sn

Site Web: <http://www.mpem.gouv.sn>

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

Sphère ministérielle Ousmane Tanor DIENG,
Bâtiment D, 1er Arrondissement, DIAMNIADIO.

DAKAR - SÉNÉGAL

Téléphone: (+221) 33 849 84 40

Email: contact@mpem.gouv.sn

Site Web: <http://www.mpem.gouv.sn>